

Renouveau du marché Agora : Marion LEMESRE y remet à l'honneur la vraie création artisanale

Marion LEMESRE, Echevin du Commerce de la Ville de Bruxelles, procède en ce moment à la réorganisation du marché Agora tant au niveau de sa présentation que de ses exposants. Les dossiers de candidature sont à adresser à la Cellule Commerce.

Avec une réorganisation complète du marché artisanal de la place Agora, Marion Lemesre veut présenter à la vente des produits artisanaux de **qualité**. *« Je veux faire de chaque produit un produit unique, et ainsi mettre en avant l'artisanat belge tout en créant un réel lieu d'échange et de découverte qui répond aussi bien aux attentes des habitants, des promeneurs et clients qu'à celles des touristes »* commente-t-elle.

Ce réaménagement s'inscrit bien entendu dans la volonté de l'Echevin de **redynamiser les marchés** et d'améliorer la vitalité et la qualité de tous les marchés bruxellois, notamment en fixant des normes de qualité spécifiques.

Le marché se tiendra **tous les jeudis** de 10h à 20h et les **vendredis, samedis et dimanches** de 10h à 19h. En fonction de la demande, il y aura **trente emplacements** de 3x3m ou 20 emplacements de 3x3m et 5 emplacements de 4x3m ce qui n'est malheureusement plus le cas aujourd'hui.

Les artisans devront correspondre à la **définition** telle qu'arrêtée par le Gouvernement fédéral, sous la houlette de la Ministre des Classes Moyennes, Sabine Laruelle : « Un artisan est un travailleur indépendant actif ou une entreprise active dans la production, la transformation, la réparation, la restauration d'objets, la prestation de services dont les activités présentent essentiellement des aspects manuels, et qui développent un certain savoir faire axé sur la qualité, la tradition et la création ».

Le jury d'experts chargé de la sélection des exposants veillera au respect de la définition de l'artisanat et à la diversité de l'offre sur le marché, outre le respect du règlement relatif aux activités ambulantes sur les marchés publics et sur le domaine public de la Ville de Bruxelles.

L'artisanat : un atout pour la Capitale

Egalement en charge de l'Emploi et de la Formation, l'Echevine MR rappelle qu'un des enjeux pour relancer la croissance et l'emploi à Bruxelles consiste en une **meilleure protection des talents et du savoir-faire**. *« L'artisanat est un atout pour le développement*

*économique et la stabilité sociale de la Capitale. C'est ainsi que j'entends développer un **soutien particulier aux métiers de l'artisanat**, notamment via la revitalisation de ce marché, afin de contribuer à la performance et au dynamisme de ce secteur essentiel pour Bruxelles »* annonce-t-elle.

En effet, Marion Lemesre constate une forte concentration des filières de formation sur le territoire de la Ville de Bruxelles (33%) par rapport au reste de la Région (Uccle : 13,8%, Saint-Gilles : 8,5% et Woluwe-Saint-Pierre : 8%). Un quart des filières sont enseignées à horaire décalé et près de 30% des formations durent plus de 3 ans. Neuf formations sur dix sont certifiées et dans un cas sur quatre, par un diplôme légal.

Dans ce contexte, la Ville de Bruxelles propose de nombreuses **formations conduisant aux métiers de l'artisanat** dans l'enseignement secondaire et supérieur. Citons l'Académie royale des Beaux-Arts, l'Institut Bischoffsheim : (Arts appliqués, Confection, Mode et habillement), l'Institut Diderot (bois, menuisier, ébéniste, création et restauration des meubles), la Haute Ecole Francisco Ferrer (Arts du tissu, styliste, modéliste, accessoires de mode) ainsi que l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles - Ecole supérieure des arts (dessin, peinture, sculpture, gravure, lithographie, sérigraphie, tapisserie).

L'enseignement de promotion sociale de la Ville propose également des formations de ce type à l'Institut de la Parure et de la Bijouterie (Bijouterie, habillement et maroquinerie) ainsi que l'Institut des Technologies de la Communication, de la Construction et des Métiers d'Art- Institut Paul Hankar (garnisseur, dessinateur, menuisier, brocanteur, doreur, peintre et tapissier, ébéniste, antiquaire, restaurateur du livre et du papier).

En Belgique, on dénombre **271.055 entreprises** actives dans le secteur de l'artisanat en 2010 soit 35,2% des 768.759 entreprises assujetties à la TVA en Belgique. A l'inverse d'autres secteurs d'activité relativement homogènes, l'artisanat s'apparente plus à un domaine transversal qui rassemble une multiplicité de métiers aux savoir-faire différents.

A travers le réaménagement de ce marché, Marion Lemesre entend soutenir d'une part, l'action de la Ministre fédérale des Indépendants et des PME, Sabine Laruelle, qui s'est fortement impliquée dans une **définition claire de l'artisan** ou de l'entreprise artisanale et d'autre part, établir une forte collaboration avec l'enseignement qualifiant.

Plus d'informations sur l'appel aux candidats à l'adresse
<http://www.bruxelles.be/artdet.cfm?id=7988&highlight=marche%2Cagora>

Contact Presse : Odile CLEMENT ; odile.clement@brucity.be 0477/25.73.95